

BELLEFONTAINE

10 par 10 Points
pour déterminer avant le 30 OCT. 1992
LE PERIMETRE
des zones à risques
et par dérogation
l'Etat-Chief de Service

DELIMITATION
DES
ZONES
A
RISQUES
NATURELS
R. 111-3
DU CODE DE L'URBANISME

2) PLAN DE ZONAGE DES RISQUES
au 1/5 000

Bureau de Recherches sur le Développement Agricole
39250 NOZEROT

LEGENDE

- ZONE 1 Secteur de risque majeur construction interdite.
- ZONE 2 Secteur de risque maîtrisable construction soumise à une étude géologique.
- ZONE 3 Secteur de risque négligeable construction autorisée, mais pouvant ponctuellement nécessiter un avis géologique.

